

Telle a été la conduite des deux Nations. Le contraste frappant de leurs procédés doit convaincre toute l'Europe des vûës de jalousie, d'ambition & de cupidité qui animent l'une, & des principes d'honneur, de justice & de modération sur lesquels l'autre se conduit.

Le Roi avoit espéré que le Roi d'Angleterre ne consultant enfin que les règles de l'équité & les intérêts de sa propre gloire, defavoieroit les excès scandaleux, auxquels ses Officiers de Mer ne cessoient de se porter.

Sa Majesté lui en avoit même fourni un moyen aussi juste que décent, en lui demandant la restitution prompte & entière des Vaisseaux François pris par la Marine Angloise, & lui avoit offert sous cette condition préliminaire d'entrer en négociation sur les autres satisfactions qu'elle avoit droit d'attendre, & de se prêter à une conciliation amiable sur les différends qui concernent l'Amérique.

Le Roi d'Angleterre ayant rejetté cette proposition, le Roi ne vit dans ce refus que la déclaration de guerre la plus autentique, ainss que Sa Majesté l'avoit annoncé dans sa Réquisition.

La Cour Britannique pouvoit donc se dispenser de remplir une formalité devenuë inutile; un motif plus essentiel auroit dû l'engager à ne pas soumettre au jugement de l'Europe les prétendus griefs que le Roi d'Angleterre a allégués contre la France dans la Déclaration de guerre qu'il a fait publier à Londres.

Les imputations vagues que cet Ecrit renferme, n'ont en effet aucune réalité dans le fond, & la manière dont elles sont exposées en prouveroit seule la foiblesse, si leur fausseté n'a-
voit